



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GOVEN

Nombre de conseillers	: 27
En exercice	: 27
Présents	:
Pouvoirs	:
Votants	: 27

L'an deux mille dix, **le quatre janvier**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURRONC Philippe, Maire, après convocation légale du 23 décembre 2009, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GOURRONC Philippe	P	BLOT Virginie	P	RIUS Philippe	P
GOUGEON Jean-Pierre	P	BOUGOT Hervé	P	SCIBERRAS Anita	P
SAULNIER Armelle	P	CHEVALIER Mariannick	P	TORTELIER Olivier	P
RUFFAULT Joseph	P	CHRISTOPHE Alain	P	LE CHEVALIER Isabelle	P
BOUGAULT Martine	P	GEORGEAIS Karine	P	PASCAL Gérard	P
SAULNIER Norbert	P	GUIBERT Ronan	P	LEROY Nathalie	P
LERAY Annick	P	PERSAIS Patricia	P	MEILLERAY Louis	P
CROSLARD Pascal	P	PORCHET Denis	P	FABRE Marie-Annick	P
AVELINE Pascale	P	POISSON Magali	P	RICHEUX Joseph	P

Monsieur RUFFAULT Joseph a été désigné pour remplir **les fonctions de secrétaire** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2010 – 1

LOYER DU PRESBYTERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** de louer le presbytère à l'association diocésaine pour une nouvelle période de 3 ans et **FIXE** le montant annuel du loyer à 360.00 € pour la période de mai 2010 à avril 2013. Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau bail consenti à l'association diocésaine qui sera informée que des travaux de restructuration du bâtiment seront très probablement engagés au cours de cette période.

N° 2010 – 2 - 3

ESPACE PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT MOBILIER – DEMANDE D'AVIS D'OUVERTURE CONSEIL GENERAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal **SOLLICITE** une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition de l'équipement de l'espace petite enfance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser à la CAF le dossier correspondant. Les devis seront examinés par la commission le 11 janvier prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **SOLLICITE** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général en vue de l'ouverture de la structure en avril prochain.

N° 2010 – 4

DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS

La Dotation Spéciale Instituteurs (D.S.I.) versée par l'Etat en vue de compenser les charges supportées par les Communes pour le logement des instituteurs ou, à défaut, pour leur indemnisation, est divisée en deux parts :

- l'une est versée directement aux communes pour tout instituteur logé (Dotation Spéciale Instituteur)
- l'autre revient au Centre National de la fonction publique territoriale (Indemnité Représentative de Logement)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine de fixer le montant de l'indemnité de base à 2 163.00 €.

N° 2010 – 5

TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE

En raison de l'augmentation des effectifs, deux voyages sont nécessaires pour conduire les enfants à la piscine chaque semaine :

- 1^e autocar : 39 élèves fréquentant l'école publique
- 2^e autocar : 33 élèves fréquentant l'école privée

A l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle proposition de la société MORAND s'élevant à la somme de 132.00 € par trajet GOVEN – piscine CHARTRES DE BRETAGNE.

N° 2010 – 6

CENTRE LES BRUYERES – CONVENTION PERIODE 2010 - 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention passée avec l'association Loisirs et Culture, pour une durée de trois ans prenant effet au 1^{er} janvier 2010.

A l'unanimité, il **PREND ACTE** du montant de la participation de la commune fixée à la somme de 35 220.00 €, étant précisé qu'en cas de changement de tranche tarifaire en raison de la baisse de fréquentation, la subvention de l'année suivante sera diminuée en conséquence. La participation est en effet fixée en fonction de la fréquentation annuelle par les enfants de GOVEN et des prévisions des effectifs pour l'année 2010. Loisirs et Culture s'engage à assurer, en partenariat avec la commune et à sa demande, un projet d'animation dans le cadre du centre de loisirs et des activités annexes qui s'y rattachent (stages, mini-camps, manifestations...). Elle assure une mission d'animation en mettant en œuvre l'organisation, l'animation, le fonctionnement du centre de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans. Elle a en charge la gestion pédagogique du projet dans le cadre des objectifs définis, la gestion administrative et la gestion financière.

N° 2010 – 7

CONVENTION ANIMATION JEUNESSE – AVENANT N° 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de prolonger la durée de validité de la convention de gestion animation jeunesse jusqu'au 31 janvier 2010 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant dans l'attente de la fin de la procédure de délégation de service public.

N° 2010 – 8

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Le compte Epargne-Temps est un dispositif permettant au salarié d'accumuler des droits à congés rémunérés ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises.

Le salarié peut affecter sur son compte épargne-temps des jours de congés payés, des heures de repos compensateur, des jours de RTT. Le compte épargne-temps est ouvert à la demande de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés ». C'est une possibilité ouverte aux agents, pas une obligation. Il est ouvert à tous les agents (titulaires et non titulaires à condition qu'ils aient accompli au moins une année de service). Les stagiaires n'y ont pas droit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'ouverture d'un Compte Epargne Temps aux agents titulaires et non titulaires employés de manière continue et ayant au moins un an de services effectifs dans les conditions prévues au décret n° 2004-878 du 26 août 2004.

N° 2010 – 9

CESSION D'UNE PARCELLE A JEUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la cession de la parcelle YP 45 située à Jeux à Monsieur Mickaël BELLIS et Madame Renée DENIEL, **CHARGE** Maître LE BOLLOCH, notaire à Guichen, de rédiger l'acte notarié. Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants à cette cession. Les frais liés à ce dossier (notaire – géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

France Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle à 250.00 €. Les frais notariés et, si nécessaire, de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. La commission de voirie, réunie le 17 octobre dernier, a émis un avis favorable à cette cession. Le propriétaire de la parcelle voisine a également donné un avis favorable par courrier du 24 novembre dernier.

N° 2010 – 10

SPECTACLES ORGANISES PAR LA COMMUNE EN 2010 – PRIX DES ENTREES

Le Conseil Municipal **FIXE** comme suit les tarifs qui seront appliqués en 2010 :

Adultes	: 8.00 €
Enfants à partir de 12 ans - étudiants – demandeurs d'emploi	: 4.00 €
Enfants de moins de 12 ans	: Gratuit

VOTE : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (G. PASCAL – N. LEROY – L. MEILLERAY)

N° 2010 – 11

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DOSSIER PRESENTE PAR LE GAEC DE LA ROBINAIS

Une enquête publique d'une durée d'un mois, s'est déroulée du 23 novembre au 28 décembre 2009 sur le dossier présenté par le GAEC de la Robinais en vue de régulariser et agrandir un élevage laitier. Le dossier concernant la demande est déposé à la mairie. Madame Edith RENAUDIN, commissaire enquêteur, a assuré cinq permanences à la mairie de CHAVAGNE.

Conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur Joseph RUFFAULT, membre du GAEC de la Robinais, se retire. Monsieur Pascal CROSLARD assure le secrétariat pour cette question.

Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable au dossier présenté par le GAEC de la Robinais.

VOTE :

Pour : 16

Contre : 5 (H. BOUGOT – K. GEORGEAIS – I. LE CHEVALIER – G. PASCAL – N. LEROY)

Abstentions : 5 (P. AVELINE – P. PERSAIS – M. POISSON – P. RIUS – L. MEILLERAY)

N° 2010 – 12

INDEMNISATION DE SINISTRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le remboursement de GROUPAMA de 305.52 € pour le remplacement d'une vitre brisée aux vestiaires sportifs.

N° 2010 – 13

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2008

Le décret N° 95-635 du 6 mai 1995 impose qu'un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement soit présenté et approuvé par l'assemblée délibérante. Cette obligation s'inscrit dans un devoir d'information à l'égard des citoyens. La collectivité est conduite à communiquer une information solide et accessible sur l'organisation et le prix du service rendu. Ce service, à caractère industriel et commercial, est payé à son prix par l'usager.

Monsieur le Maire présente et commente le document établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt faisant apparaître les indicateurs techniques et financiers, le bilan de fonctionnement de la station d'épuration et l'état de la dette de ce budget annexe.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le rapport annuel 2008 concernant le service public d'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce document sera transmis aux différents organismes qui ont contribué à son élaboration ou qui sont intéressés par son contenu (D.D.A.F. - D.D.A.S.S. - D.D.E : Service Eau et Assainissement).

VOTE : Pour : 23 - Contre : 3 (G. PASCAL – N. LEROY – L. MEILLERAY) - Abstention : 1 (J.RICHEUX)

N° 2010 – 14

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le courrier de la liste « ENSEMBLE POUR GOVEN » relatif à sa représentativité dans la commission « affaires sociales – relations transgénérationnelles – CCAS ». Cette commission est composée des huit élus membres du CCAS. La liste « ensemble pour Goven » précise que Madame Marie-Annick FABRE, qui était la représentante de la liste dans la commission sus-mentionnée, ne fait plus partie de ce groupe ; en conséquence, elle demande de proposer au

conseil municipal d'augmenter d'une personne le nombre de conseillers siégeant dans cette commission et de désigner Monsieur Louis Meilleray à ce poste.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 (Code de l'action sociale et des familles – article R 123.7). Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation du nombre de membres composant cette commission.

Le Conseil Municipal **EMET un avis défavorable** à la modification de la commission « affaires sociales – relations transgénérationnelles – CCAS ».

VOTE :

Pour l'augmentation : 3 (G. PASCAL – N. LEROY – L. MEILLERAY)

Abstentions : 3 (J. RICHEUX – R. GUIBERT – H. BOUGOT)

Contre l'augmentation : 21

N° 2010 – 15

INDEMNISATION SUITE A UN ACTE DE VANDALISME

En décembre dernier, un jeune a cassé la boîte aux lettres de la maison secondaire du Parc de la Licouasière, propriété de la commune de GOVEN. L'acquisition d'une nouvelle boîte s'élève à : 27.70 €.

Un titre de recettes de ce montant doit être émis à l'encontre de la famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter cette question à l'ordre du jour pour permettre à la gendarmerie de GUICHEN de clore cette affaire au plus vite,

DECIDE d'émettre, à l'encontre de la famille concernée, un titre de recettes du montant de la facture, soit 27.70 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

P. GOURRONC